

**Bonne
et belle année 2019**

Le mot du Maire

2019 s'ouvre à nous. Aussi, en ce début d'année, mes premières pensées vont vers chacun d'entre vous, vers vos familles, vers vos proches. Que l'année nouvelle soit pour chacune et chacun une année heureuse et pleine en toute chose.

Au moment où j'écris ces lignes, de nombreuses images de l'année écoulée me viennent à l'esprit. Au premier rang desquelles je place les manifestations qui, à travers le Pays, ont célébré le centenaire de la fin de la Grande Guerre.

Nos monuments aux morts rappellent le tribut payé par nos familles et nos communes dans ce conflit. Notre Commune fut exemplaire dans ces commémorations. Avec, d'abord, la très émouvante évocation de ces années de guerre montée par le Club de loisirs de Pelvoux. Qu'il soit remercié pour cet hommage rendu à ces femmes et ces hommes qui ont donné leur vie pour leur Pays

Mais, plus personnellement, je retiendrai l'histoire qui nous a été rapportée sur l'origine du noyer de l'école de Pelvoux. Un noyer, ici planté en novembre 1918, par un enfant du Pays, de la classe 18, né avec le siècle; un enfant qui échappa à la guerre, l'Armistice étant venu.

Un noyer toujours vivace, symbole d'une paix retrouvée; un noyer qui depuis un siècle veille sur nos enfants. La force que dégage ce noyer, pour qui connaît son histoire [lire article « Le Noyer de l'école de Pelvoux », page 5], est porteuse d'espoir.

Pour qualifier ce que sa vue illustre pour moi, là au cœur de la cour de récréation de l'école, j'userai de mots simples: paix, vitalité, énergie, solidité... Des mots que j'aimerai reprendre en vous adressant mes vœux pour 2019.

Ne partageons nous pas tous cette même envie de paix et de force, de vitalité et d'énergie pour l'année à venir ?

Aussi, tout naturellement et du fond du cœur, je vous souhaite, pour les vôtres et pour vous-même, sérénité et tonicité, santé et sécurité pour une année 2019 où la paix régnera entre tous et en toutes circonstances.

Enfin, j'ambitionne pour notre Commune continuité et modernité, sagesse et combativité. Là, c'est une guerre pacifique certes, mais opiniâtre, de tous les instants, entre le souhaitable, le possible, le raisonnable, le sensé.

Plus simplement, que cette nouvelle année apporte à tous et à notre Pays le meilleur des possibles. Qu'elle multiplie les ardeurs et dissipe les angoisses de chacun. Aussi, au nom de l'équipe municipale et en mon nom, je souhaite à toutes et à tous une très belle année 2019.

**Jean Conreaux
Maire de Vallouise-Pelvoux**



EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

Les élus de Vallouise-Pelvoux se réunissent au minimum une fois par mois, généralement le dernier mercredi du mois. Ainsi, de fin septembre à cette fin d'année, le Conseil municipal s'est ainsi réuni à quatre reprises.

Vous trouverez, ci-dessous, un résumé des principales délibérations qui y furent présentées, débattues et votées.

Séance du mercredi 26 septembre 2018

- Acceptation d'un don de 50 € de Madame Lauga à la Commune, en remerciement de la qualité de l'accueil qui lui a été réservé en Mairie.

- Réévaluation du montant des subventions versées aux associations « Nordic En Vallouise » et « Nordic Alpes du Sud » au titre de la redevance collectée, pour être porté à 55 133.40 € pour l'association « Nordic En Vallouise » et à 9 729.42 € pour l'association « Nordic Alpes du Sud », le montant définitif de la redevance perçue au titre de la saison hivernale 2017-2018 s'étant élevé de 64 862.82 €, soit un surplus de 6 582.82 € par rapport au montant prévu. Précisons que « Nordic Alpes du Sud » a participé financièrement à l'acquisition du canon à neige. Monsieur le Maire a expliqué, quant à lui, que le département des Hautes-Alpes a alloué une subvention de 150 000 € pour le ski répartie entre le ski de fond et le ski alpin.

- Signature d'une convention avec la Communauté de Communes du Pays des Écrins, précisant les conditions et modalités de versement d'un fonds de concours suite à la décision de cette dernière de créer une enveloppe de 370 000 €, destiné au financement du remplacement du téléski de la Crête par un télésiège. Le financement de ces travaux qui s'élèvent au total à 3 007 843 € s'établit dès lors comme suit: Région Sud: 580 000 €, Département des Hautes-Alpes: 258 000 €, Communauté de Communes: 370 000 €, autofinancement Commune de Vallouise-Pelvoux: 1 799 843 €

- Signature d'une convention de partenariat entre la Commune et le CAUE des Hautes-Alpes (*Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement*) relative à la réalisation d'une étude de programmation portant sur la création d'une nouvelle école communale. La Communauté de Communes du Pays des Écrins ayant souhaité s'associer à ce projet, en vue d'implanter dans la future structure une crèche ouverte à l'année ainsi qu'un centre de loisirs ouvert pendant les vacances scolaires, il est paru nécessaire de lancer cette étude de programmation, destinée d'une part à recenser les attentes et besoins de la Commune et de la Communauté de Communes et ceux des usagers des futurs services, afin d'identifier les enjeux qui en découlent, et d'autre part à définir le programme auquel devra se soumettre l'architecte qui sera en charge de la construction de ce bâtiment.

- Signature avec le Département des Hautes-Alpes d'une convention d'occupation du domaine public routier départemental, relative à l'établissement d'une piste destinée aux activités nordiques pendant la ferme-

ture hivernale des routes départementales desservant Ailefroide et le Pré de Madame Carle

- Signature d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la Communauté de Communes relative au raccordement du hameau de Puy-Aillaud au réseau d'alimentation en eau potable. La Communauté de Communes et la Commune historique de Vallouise, puis la Commune nouvelle de Vallouise-Pelvoux travaillent depuis plusieurs années sur les problématiques d'assainissement et de distribution d'eau potable dans le hameau de Puy-Aillaud, problématiques complexes, au regard de la situation excentrée de ce hameau et de sa localisation en altitude. Il apparaît que la solution la plus efficiente consiste à raccorder ce hameau aux réseaux d'eau et d'assainissement existants dans la vallée, au niveau du hameau du Villard. Le coût de ces travaux de raccordement est estimé, pour la partie Alimentation en eau potable à 345 512 € HT. Au regard de l'importance et de la complexité de ce projet, de l'implication de la Commune compétente en matière d'eau potable et de la Communauté de Communes compétente en matière d'assainissement, il a semblé opportun d'organiser une délégation de maîtrise d'ouvrage entre ces deux personnes publiques. Aussi, le Conseil a décidé de déléguer à la Communauté de Communes la maîtrise d'ouvrage de cette opération sur la partie raccordement au réseau d'Alimentation en eau potable, dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée.

- Signature d'une convention tripartite avec l'association « La Truite vallouisienne » et la Fédération de pêche des Hautes-Alpes relative à la réhabilitation de l'Adoux des Ribes, par laquelle la Commune donne l'autorisation à l'association « La Truite Vallouisienne » et à la Fédération de Pêche des Hautes-Alpes d'effectuer des travaux de reconstitution du chenal de l'Adoux situé en partie sur des parcelles propriétés de la Commune. Cette convention ne prévoit pas de participation financière de la Commune à ces travaux. Ces travaux consisteront à nettoyer, les bords, refaire la prise d'eau et les filets de protection. La commune ne supportera aucun coût financier.

- Signature de conventions ayant pour objet de régler les conditions d'organisation et de déroulement du bénivolat au sein de la bibliothèque municipale de Vallouise-Pelvoux.

- Demande de subvention, auprès du Département, d'un montant de 1734,10 €, pour l'aide à la pratique sportive des élèves du primaire [natation, ski ou escalade], prise sur le temps scolaire pour l'année scolaire 2017 / 2018.

Séance du mercredi 7 septembre 2018

- Acquisition d'un ensemble de parcelles situées pour l'essentiel sur le domaine skiable de la station formant une surface totale de 2 hectares 46 ares 03 centiaires, pour un prix total de 8 000 €.

- Aide aux familles pour la prise en charge des transports scolaires 2018-2019, dont l'abonnement, à la suite du transfert de la compétence « transports scolaires » du Département à la Région SUD, est passé de 15 à 110 €

EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

annuels par élève, pour la majeure partie des familles concernées. Cette aide se montera à 50 € par élève et ne sera versée qu'aux familles ayant acquitté un abonnement de 110 € ou 80 € pour les élèves internes. Cette aide sera versée au titre de l'année scolaire 2018-2019 sans possibilité de reconduction ultérieure, si le dispositif de compensation aujourd'hui mis en place par la Région SUD et la Communauté de communes n'est pas également reconduit. 77 élèves sont concernés au sein de la Commune.

- Attribution des tickets restaurant aux agents communaux. La Commune historique de Pelvoux avait institué l'octroi de tickets restaurant aux agents communaux et défini les modalités d'attribution de ces tickets, alors que la commune historique de Vallouise n'en délivrait pas. Dans le cadre de l'harmonisation des pratiques au sein de la commune nouvelle de Vallouise-Pelvoux, il convenait de redéfinir les modalités d'attribution de ces titres aux agents de la commune nouvelle. Aussi, le Conseil a décidé, qu'à dater du 1er janvier 2019, ces tickets seront attribués aux agents titulaires et stagiaires, ainsi qu'aux agents contractuels en CDI ou en CDD totalisant une durée d'activité supérieure à 24 mois ininterrompus, sur la base de 15 tickets par mois échu et seront distribués en fin de mois avec le bulletin de salaire. Les tickets restaurant ne sont attribués qu'à la condition que le repas soit inclus dans les horaires de temps de travail. Leur valeur faciale est de 8 € avec une participation de 50 % pour la commune et 50 % pour l'agent.

- Approbation du principe de restructuration et de modernisation de l'actuel parking de la maison du Parc de Vallouise et du principe de création d'un parking communal juxtaposé à l'actuel parking de la maison du Parc. L'objectif de ce projet est de permettre d'améliorer l'accueil des visiteurs de la maison du Parc et des usagers du domaine nordique, dont l'accueil est situé à proximité, et de permettre une meilleure insertion de cette infrastructure dans son environnement immédiat. Le coût estimatif de ce projet est estimé à 410 000 € HT, dont 127 179 € HT à charge de la Commune pour la création du parking communal. L'ensemble du parking ainsi créé (parking communal et parking de la maison du Parc) sera mis à disposition des visiteurs de la maison du Parc, des usagers du domaine nordique et de toute personne désirant y stationner son véhicule, sans discrimination ou affectation exclusive. Les opérations de déneigement de l'ensemble du parking ainsi créé seront à la charge de la Commune et du Parc National des Écrins, pour moitié.

Séance du mercredi 28 novembre 2018

- Attribution du marché relatif à la réalisation d'une étude de programmation architecturale pour la création de l'école et d'une crèche au groupement Bati Programme / Terre Eco / X. Achaintre, lequel a proposé l'offre la mieux disante pour un montant de 27 950.00 € HT.

- Attribution à l'Association « *Trail Écrins Running* » d'un soutien exceptionnel à hauteur de 1 500 €, afin de lui permettre de clôturer son exercice comptable en équilibre.

- Contraction auprès du Crédit Agricole d'un emprunt à long terme destiné au financement du nouveau télésiège de la Crête ; emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes : montant 1 760 000 € ; durée 25 ans ; taux fixe de 1.79 % l'an

- Signature d'une convention de partenariat avec la Communauté de Communes portant sur les conditions de mise en œuvre et de gestion d'une agence postale intercommunale et d'une maison de services au public. Le Conseil, ayant précédemment pris acte de la volonté de La Poste de mutualiser les services postaux avec un autre service au public et de valider la transformation de l'actuel bureau de poste de Vallouise en Agence Postale Intercommunale, gérée par la Communauté de Communes du Pays des Écrins, il lui est apparu nécessaire de proposer aux habitants une offre de services adaptée aux besoins émergents, liés en particulier au développement de l'administration électronique engagée par l'Etat et, dès lors, il lui a semblé opportun d'articuler la future agence postale intercommunale avec une Maison de Services au Public (MSAP) dédiée principalement aux habitants de la vallée de la Vallouise.

- Signatures de différents contrats et conventions de prestations de services se rapportant à l'exécution des modes et prestations de secours sur l'ensemble des pistes de ski du territoire communal.

Séance du mercredi 19 décembre 2018

- Décision de reprendre à l'identique, pour l'année à venir, les tarifs de droits de place et redevance d'occupation du domaine public appliqués l'année dernière.

- Tarification de location des salles communales : salle Bonvoisin / salle des fêtes de la Mairie ; salle des associations (Bonvoisin) / salle des Essarts / espace Marcel Molinatti (salle hors sac ski de fond) ; salle de Parcher ; chapelle des Pénitents.

- Définition des tarifs de la piscine municipale pour la saison estivale 2019.

- Définition des tarifs de l'espace camping-cars et du camping du Freyssinet pour la saison estivale 2019.

- Tarification des frais d'inhumation et des concessions des cimetières, des columbariums et des plaques commémoratives des jardins du souvenir. Afin de simplifier et d'harmoniser la gestion des cimetières et columbariums, le conseil s'est prononcé sur une tarification comprenant 4 grandes catégories : Concessions trentenaires pleine terre en nombre de places (avec mention de la surface des concessions) ; Concessions trentenaires pleine terre en surface ; Concessions trentenaires columbarium ; Délivrance et apposition des plaques commémoratives du jardin du souvenir

- Signature d'une convention entre la commune et la Société Anonyme d'Économie Mixte Les Écrins relative à l'exploitation de la piste de ski alpin reliant le domaine skiable de Puy-Saint-Vincent à Vallouise-Pelvoux pour la saison d'hiver 2018-2019.

UN VALLOUISIEN À LA PRÉSIDENCE DE L'O.T.I.

Le 19 octobre dernier, Jean-Marie Jourdan a été élu nouveau président de l'O.T.I. (Office de Tourisme Intercommunal du Pays des Écrins).

Jean-Marie Jourdan et sa femme sont arrivés à Vallouise en Août 2010 en vue de créer un gîte de groupe qu'ils ont ouvert 4 ans plus tard. Assez rapidement, Jean-Marie s'est intéressé à la vie locale et est devenu administrateur de l'Office de Tourisme de La Vallouise puis Co-Président fin 2015.



Avant 2017, Jean-Marie avait déjà rejoint « Destination Écrins » en tant qu'administrateur. Puis à la naissance de l'O.T.I porté par une association fut élu administrateur en Décembre 2016 en tant que socio professionnel représentant le collège des hébergeurs du Pays des Écrins.

Une ligne directrice : travailler au profil identitaire du Pays des Écrins pour une meilleure vision !

Dans ses nouvelles fonctions, Jean-Marie entend poursuivre le travail déjà engagé par son prédécesseur Laurent Thelène et par toute l'équipe de l'O.T.I. Très vite après son arrivée en Mai dernier, la nouvelle directrice Emmanuelle Lacoste a mis en évidence un manque de lisibilité du territoire tant pour

les touristes que pour ses acteurs économiques locaux au quotidien.

« Au-delà de nos paysages magnifiques et de la présence tant convoitée du soleil, c'est la cohésion du territoire qui fera la différence et notre force d'attractivité », précise Jean-Marie.

Ainsi une démarche est amorcée pour définir le profil identitaire du Pays des Écrins dans lequel un maximum d'acteurs de celui-ci pourra se reconnaître. Ce profil permettra de préciser en conséquence toute une déclinaison de communication vers nos clients touristes. Pour y parvenir, l'OTI a décidé de se faire accompagner du cabinet d'étude « Dragon rouge » afin de bénéficier d'une expertise au plan méthodologie pour associer toute la diversité du territoire. Cette démarche doit être une formidable dynamique fédératrice pour notre territoire.

Le 2e objectif est de continuer l'évolution numérique déjà bien amorcée avec le site internet et la présence sur les réseaux sociaux. Moyens essentiels de communication aujourd'hui ! Et en même temps, vaste chantier tant dans la clarté de présentation que dans les mises à jour et les alimentations incessantes !...

Le 3e objectif principal tient dans la poursuite de la démarche de Classification de l'OTI en catégorie 1 et la Certification Qualité, 2 jalons essentiels pour conduire avec efficacité les missions d'un OTI et en obtenir une reconnaissance.

HORAIRES DES TRAINS : CE QUI A CHANGÉ DEPUIS LE 9 DÉCEMBRE

La mise en place fin 2017 des horaires 2018 avait été marquée par la suppression, du fait de la Région, des deux allers/retours domicile-travail Briançon/Gap et, dans l'autre sens, de l'aller/retour unique domicile-travail Gap/Briançon. Ces services avaient été remplacés par des cars qui, au demeurant, n'avaient pas pu circuler en raison des abondantes chutes de neige de décembre 2017. Depuis, la Région a entamé une large remise à plat de ses prestations offertes, qui aboutit à proposer aujourd'hui à un service au final plus dense et mieux adapté aux besoins locaux en :

- remplaçant l'aller-retour de base Briançon/Valence dans des horaires permettant d'assurer un aller/retour domicile-travail Briançon/Gap
- ouverture aux voyageurs de trains que la SNCF faisait circuler à vide avec son personnel à bord et facturait à la Région sans les proposer aux usagers.

Concrètement, le service qui a débuté le 9 décembre dernier comporte des nouveautés importantes :

1) Le retour d'un aller/retour domicile-travail sur Gap : Les nouveaux horaires des trains Valence-Briançon permettent de recréer, en semaine, un aller/retour quotidien Briançon (6h12)/Gap (7h27) et Gap (17h30)-/Briançon (18h48).

2) Des trains Valence-Briançon mieux adaptés aux dé-

placements touristiques : Le TER Valence (16h32)/ Briançon (20h34) relevant un TGV de Paris (14h07) ne circulera plus que les samedis et dimanches. Le vendredi circulera un TER Valence (18h34) /Briançon (22h45) relevant un TGV de Paris (16h07).

Tous les jours, un TER Valence (14h50)/Briançon (18h48) relèvera un TGV de Paris (11h47) offrant un horaire très favorable à l'arrivée dans les stations.

Dans l'autre sens, le TER du matin quittera, du lundi au vendredi, Briançon à 6h12 au lieu de 5h25 pour assurer les mêmes correspondances à Valence pour Lyon et Paris.

3) Le retour d'un train de soirée pour Briançon au départ de Paris et Valence : Tous les soirs devait circuler un train à vide, avec son personnel de Gap à Briançon, pour assurer un équilibre des circulations. Ce train sera ouvert à la circulation et permettra, tous les jours sauf le samedi, une liaison Valence (19h53)/Briançon (23h46 ou 23h57), directe le vendredi et dimanche, par correspondance à Gap du lundi au jeudi. Ce TER assurera une correspondance de Paris (17h07). Il remplacera un car nocturne peu adapté pour regagner le nord des Hautes-Alpes. Le service des cars sera adapté en conséquence en complément des trains recréés sur le trajet Gap/Briançon.

OUVERTURE DES BUREAUX D'INFORMATION TOURISTIQUE

Hors vacances scolaires :

- * Bureau de Vallouise : 5,5 jours sur 7, du mardi au dimanche, de 9h à 12h15 et de 14h à 17h30 (fermé le dimanche après-midi et le lundi).
- * Bureau de Pelvoux : 7 jours sur 7, du dimanche au vendredi, de 9h à 13 h et de 14h15 à 17h, le samedi de 9h à 13 h et de 14h15 à 18h/19h.

Vacances scolaires :

- * Bureau de Vallouise : 7 jours sur 7, du lundi au dimanche, de 9h à 12h15 et de 15h à 18h30.
- * Bureau de Pelvoux : 7 jours sur 7, du dimanche au vendredi, de 9h à 13 h et de 14h15 à 17h, le samedi de 9h à 13 h et de 14h15 à 18h/19h.

Ces horaires pourront être révisés s'il paraît opportun d'y apporter des modifications.

LA COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DE 1918

Une très émouvante évocation du centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale, intitulée « Paroles d'hier, images d'aujourd'hui », a été montée puis donnée à écouter et à voir par la section « théâtre » du Club des Loisirs de Pelvoux. Trois lampes vertes pour mettre en lumière et raviver les voix de celles et ceux qui ont été, malgré eux, embarqués dans cette guerre. Ainsi ont été lus en Français mais aussi en Allemand ou en Anglais des lettres et des textes de soldats, d'enfants (lus à la perfection par le petit Nolan) à leur père, d'infirmière... le tout mis en image par des photos actuelles des vestiges des champs de bataille de Verdun, chevaux de frise, barbelés, tranchés, cimetières militaires et stèles juives ou musulmanes. Nul n'a été oublié quelles que soient les nationalités ou les confessions. Quarante minutes qui ont témoigné des conditions épouvantables de vie et de mort et qui ont encouragé au silence, et au recueillement de tous les spectateurs.

Le Club des Loisirs, ayant voulu mêler les âges et les générations dans cette évocation, avec l'aide de Martine Garnier, des représentations ont été données dans notre école et à la maison de retraite de l'Argentière.

Devant leur succès et les invitations, la même évocation a été jouée à la Roche de Rame et à l'Argentière-La Bessée, chaque fois avec le même recueillement.

Qui a dit «l'oubli est le véritable linceul des disparus» ?



LE NOYER DE PELVOUX

Connaissez-vous l'histoire du noyer de l'école de Pelvoux ? C'est en 1980 que Pierre Engilberge l'a racontée aux enfants de l'école. Aujourd'hui, c'est Jacqueline Molinatti, qui y était alors institutrice, qui la sort de l'oubli.

Pierre Engilberge est né en 1900. Le 11 novembre 1918, il a 18 ans. Son père, Félix Engilberge, lui dit : « Mon fils tu as 18 ans. Tu as reçu ton ordre de mobilisation, pour aller au front, pour partir à la guerre ... Heureux garçon, l'Armistice vient d'être annoncée. Aussi, tu ne pars pas. En ce beau jour nous allons planter un noyer dans la cour de l'école.» Cet arbre, centenaire aujourd'hui, tend ses branches vers le ciel. Merci Jacqueline d'avoir exhumé cette belle histoire.

LES EXILES ESPAGNOLES EN VALLOUISE

Plusieurs groupements de travailleurs espagnols ont été créés en 1939-1940 dans le Briançonnais : Briançon, Villar d'Arène, Prelles, La Roche de Rame, Pelvoux... Celui de Pelvoux était l'un des plus importants avec 1.000 personnes à Chambran et 500 à l'Adret, soit quelque 1.500 personnes affectées à la construction de la route de l'Eychauda et à l'élargissement du sentier menant au col.

Au bas de la route de l'Eychauda, une stèle a rappelé pendant des années l'existence de ces 2 camps et marqué la reconnaissance du travail accompli par ces exilés espagnols. Cette stèle en marbre noir de Montbardon (carrière près de Château Queyras) n'a pas résisté au gel. Et elle a disparu il y a 2 ou 3 décennies.

D'où ces questions :

- * Qui a gardé le souvenir de cette stèle ?
- * Qui se souvient de tout ou partie des inscriptions ?
- * Qui peut fournir une indication concernant son devenir ?
- * Qui en possède une photographie ?

Pour contribuer à la mise en valeur du patrimoine de la Vallouise, l'association «Vivre et travailler en Écrins» s'est engagée dans la reconstitution de cette période de l'histoire de la vallée et fait appel aux souvenirs de ses habitants.

Au-delà de ce cas particulier, toute information pouvant faire progresser cette recherche historique sera accueillie avec une grande satisfaction.

Merci de prendre contact avec Pierre Lefèvre

Tél. : 0972 445 785

pierre.lefeuvre3045@gmail.com



Notre photo : Lors de leur séjour alpin, les travailleurs espagnols ouvrent la route de l'Eychauda, entre le Sarret et Chambran (D.R./Béatrice Serano).

RENATURATION DU GYR

La Communauté de Communes du Pays des Écrins, chargée de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations), a engagé un programme de travaux ambitieux dans la Vallouise permettant d'associer l'élargissement du lit du Gyr à la protection des zones habitées et des secteurs à enjeux.

En effet, depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de communes s'est substituée aux communes pour assurer la continuité des programmes de travaux en cours.



aux cours d'eaux des Alpes du Sud. Cette morphologie abrite une richesse écologique considérable.

Le développement de l'urbanisation et des activités touristiques depuis la seconde moitié du XXe siècle a largement réduit la largeur du lit actif du cours d'eau. Ceci s'est logiquement accompagné d'un enfoncement du lit, proche de 3 mètres sur ce secteur...

« Cet enfoncement met en péril les fondations des ouvrages de protections existants et favorise la déstabilisation des berges. Les réseaux proches et la piste de ski de fond sont menacés et font l'objet de confortements réguliers, précise Cyrille Drujon d'Astros, président de la Communauté de communes. Cela conduit également à un appauvrissement important des milieux écologiques associés. Les matériaux n'ayant plus la place suffisante pour se déposer, ils sont en partie charriés plus en aval, exposant alors des secteurs à enjeux et notamment la traversée de Vallouise. Ces travaux vont donc permettre d'aménager durablement le secteur conciliant les intérêts de chacun, pour que le Gyr puisse s'écouler plus naturellement dans un secteur essentiel à la vie du village de Vallouise-Pelvoux. »

En parallèle de ce chantier, des études sont en cours pour déplacer les réseaux d'assainissement et la piste de ski de fond dans les secteurs qui sont inexorablement conduits à être emportés par les crues du Gyr.

Montant des travaux : 1 384 165 €HT. Financeurs : Agence de l'eau, Département, Région, Communauté de communes du Pays des Écrins

Dans le Pays des Écrins (Hautes-Alpes), au pied du Parc national des Écrins, le Gyr est un cours d'eau typique des Alpes du Sud. Alimenté par le versant Est du massif des Écrins, outre les volumes d'eau bénéfique notamment à la pratique des sports d'eau vive, il charrie également un volume considérable de matériaux type sédiments, gravier, blocs rocheux... Ses crues, à la fin du printemps et en automne, peuvent provoquer des dégâts et modifier de façon importante le tracé du lit vif.

La traversée de la commune de Vallouise-Pelvoux (lieu-dit des Claux) est caractérisée par un changement de pente qui favorise le dépôt de matériaux et la formation d'un lit en tresse, propre

REORGANISATION DE L'OFFRE DE SERVICES PUBLIQUES

Le regroupement de l'ensemble des services municipaux à Pelvoux-Saint Antoine courant janvier, le départ de la Poste telle que nous la connaissons à qui est substituée une Agence postale, le réaménagement des locaux de la Mairie de la commune historique de Vallouise, l'implantation d'une Maison de service au public, l'arrivée de l'O.T.I. (Direction et services)... autant de mouvements qui ont conduit à repenser l'offre de services publics, une offre qui sera très largement amplifiée.

Le prochain numéro de *Qué y a dé noou?* consacrera une large place à cette réorganisation.



LE TÉLÉSIEGE DE LA CRÈTE

Le nouveau télésiège de la Crète, de notre station de Pelvoux-Vallouise, a accueilli ses premiers skieurs pour les vacances d'hiver, à la satisfaction de tous : élus, habitants de notre vallée, touristes... La neige était au rendez-vous. La saison hivernale s'annonce sous les meilleurs auspices.

LES RENDEZ-VOUS DE NORDIC EN VALLOUISE

L'enneigement précoce de ce début de saison ainsi que la production de neige de culture permettent à l'équipe de Nordic en Vallouise d'être optimiste pour vous proposer de belles conditions de ski. Au menu des animations sur le domaine nordique les dates à retenir sont :

- * **Nordic Café**, tous les dimanches matin de 10h00 à 12h00 au chalet nordique de Vallouise (technique ski de fond, atelier fartage, découverte de la nature hivernale, atelier recherche de victimes en avalanche, biathlon...).
- * **Olympiades nordiques**, une fois par semaine, au chalet nordique de Vallouise, jeux nordiques, dates à définir.
- * **Festi'nordic**, le 27 janvier 2019, le rendez-vous incontournable de l'hiver sur le domaine nordique de la Commune.
- * **L'heure de Pelvoux**, le 14 février, une course par équipes sur le front de neige de la station de Pelvoux-Vallouise, ouverte à tous. Déguisement conseillé!!!
- * **La chasse à l'ours**, le 20 février, au chalet nordique de Vallouise.

A LA MAISON DU PARC

* Traces et indices de la faune en hiver

Le mardi 12 février, la Maison du Parc propose un rendez-vous avec un garde-moniteur du Parc national des Écrins pour apprendre à reconnaître les traces des animaux en extérieur.

Inscriptions à l'accueil de la Maison du Parc ou par téléphone (04 92 23 58 08).

Infos pratiques : rendez-vous Maison du Parc de la Vallouise à 13h30 ; nombre de places : 12 ; intervenant : un garde-moniteur du Parc national des Écrins ; tarif : gratuit.

* Sur les îles du ciel

Le mercredi 13 février, conférence, causerie et projection du film d'Olivier Alexandre, un film dans lequel il nous parle des fleurs des hautes altitudes et des recherches qui leur sont liées, notamment dans le Parc national des Écrins.

Infos pratiques : rendez-vous Maison du Parc de la Vallouise à 17h ; nombre de places : 80 ; intervenant : Christophe Albert, garde-moniteur ; tarif : gratuit ; contacts : Maison du Parc de la Vallouise (04 92 23 58 08).

* Le bouquetin

Le mercredi 20 février, projection du film documentaire de Claude Andrieux ; un film qui nous entraîne au fil des saisons à la découverte de cet animal majestueux et fragile. Film tourné dans le Parc national des Écrins. Projection suivie d'un échange avec un garde-moniteur de la Vallouise.

Infos pratiques : rendez-vous Maison du Parc de la Vallouise à 17h ; nombre de places : 80 ; intervenant : Etienne Dupuis, garde-moniteur ; tarif : gratuit ; contacts : Maison du Parc de la Vallouise (04 92 23 58 08).

INAUGURATION OFFICIELLE DE LA MAISON DE SANTÉ

Le 8 décembre dernier, inauguration officielle de notre Maison de santé, avec ici (de gauche à droite) : Jean Conreaux ; Cyrille Drujon d'Astros (président de la Communauté de Communes) ; Joël Giraud, député des Hautes-Alpes ; Jean-Marie Bernard, président du Conseil départemental des Hautes-Alpes.

Cette inauguration, en présence de Mme la Préfète et du Sous-Préfet de Briançon, fut couplée avec celle du cheminement piéton reliant la Casse et la Maison de Santé au centre bourg.



EN BREF... EN BREF... EN BREF... EN BREF... EN BREF... EN BREF... EN BREF...

Recensement militaire – Tous les jeunes (garçons et filles) qui auront 16 ans dans l'année 2019 doivent passer (dans les 3 mois qui suivent leur anniversaire) en mairie pour se faire connaître et remplir les documents. Se munir d'une pièce d'identité et du Livret de famille.

Un radiologue en Vallouise – Installation depuis le mois dernier du docteur Jean-Marc Lucia en la Maison de santé/Pôle Gironde, en qualité de médecin généraliste pour gestion de l'équipement de radiologie, nouvellement installé.



Stationnement – Rappel : chaque particulier possédant un parking privé est prié de déneiger son emplacement et ne doit pas utiliser les emplacements communaux. Nous avons malheureusement trop souvent constaté l'hiver dernier que certains véhicules empêchaient le déneigement en restant toute une nuit, voire plusieurs jours et parfois même tout l'hiver sur des places de parkings communaux ou le long de la voie publique, ce qui gêne considérablement les services de déneigement. À noter : tout stationnement gênant ou non réglementaire sera verbalisé.

Repas de l'âge d'or – Cette année le repas des aînés de la commune de Vallouise-Pelvoux se déroulera le dimanche 13 janvier 2019 à 12h00 au centre « Écrins d'Azur », un apéritif sera offert à 11h30 à la salle des Essarts à Pelvoux.

Déchetterie – La déchetterie de l'Argentière-La-Bessée est à votre disposition en période hivernale du mardi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h et le samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h contact 04.92.23.12.63.

L'INFO PAR LE NET

TOUTE L'ACTUALITÉ
DE VALLOUISE-PELVOUX
EN TEMPS RÉEL

www.vallouise-pelvoux.fr

*Le site officiel de la commune
mis à jour en continu*

Etat civil

Nous accueillons

- **Dalva MARTIN FINKELSZTAJN**, née le 15 octobre
- **Anna ROGER**, née le 29 octobre
- **Hyacinthe GRANET CODURI**, née le 22 novembre
- **Armand et Achille PAVILLET**, nés le 28 novembre
- **Iris CORNAH**, née le 11 décembre
- **Juliette ROQUETY**, née le 12 décembre

Ils se sont unis :

- **Nicolas CHAUD et Pauline CAHOREAU**
le 27 octobre 2018

- **Laurent ROMAN et Sabrina BENNOUAR**
le 17 décembre 2018

Tous nos vœux de bonheur à Laurent et Sabrina, agents municipaux appréciés de tous, tant de leurs collègues que des habitants, pour leurs qualités humaines et leur professionnalisme.

Ils nous ont quittés :

- **Jean CAIRE**,
décédé le 9 octobre à La Tronche

- **Clément Henri ROLLAND**,
décédé le 15 novembre à Briançon

- **Simone VERNET, née GERARD**,
décédée le 8 décembre à Marseille